

# FICHE PROCESS : Synthèse des mises à jour des principales phases de prise en charge des patients atteints de COVID-19 par les médecins

## Sources :

- "Etat d'urgence sanitaire" Foire aux questions (Conseil National Ordre des Médecins) 12/05/2020
- "Prise en charge par les médecins de ville des patients atteints de COVID19 en phase de déconfinement" (Ministère Santé) 13/05/2020
- "Contact tracing" (Ameli.fr) 14/05/2020
- "Déconfinement, dépistage massifs et cas contacts" (Ministère Santé) 21/05/2020

Version 1 du 23/05/2020

## SUSPICION CLINIQUE COVID-19

Avis HCSP 20.04.2020

Fièvre, frissons, toux, dyspnée OU brutalement :

- Chez adulte & enfant : asthénie, myalgies, céphalées, anosmie, agueusie, maux de gorge
- Chez enfant : AEG, diarrhées
- Chez >80 ans : AEG, chutes, sdm confusionnel, diarrhées, décompensation pathologie antérieure
- Troubles du rythme cardiaque, atteinte myocardique, accident trombo-embolique

## Évaluation comorbidités, signes de gravité & environnement psychosocial

Avis HCSP 20.04.2020

## TEST RT-PCR SARS-COV-2

Et délivrance de 4  au patient dans l'attente des résultats

### INDICATIONS :

- Toute personne avec symptômes
- Personne contact d'un cas confirmé
- (Cas particuliers = dépistage personnes vulnérables, résidents EHPAD/établissements médico-sociaux/pénitentiaires, personnels de ces structures en cas de 1<sup>er</sup> cas)

### PREPARER LA PHASE DE CONTACT TRACING

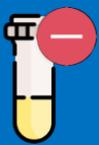
- **INFORMER** le patient (déclaration obligatoire si test+ ; confinement patient et membres du foyer dans l'attente de résultat ; remise de la fiche information)
- **Inviter à recenser les sujets contacts**

## SI PCR + : réévaluation et démarrage contact tracing

Détails : voir fiche process dédiée

Consultation dédiée : (présentielle, ou téléconsultation ou téléphone)

- **Announce** et **réévaluation** clinique
- **Identifier les contacts** au sein du foyer, personnes vulnérables au sein foyer, situation du foyer
- **Prescrire masques** : pour patient 14 masques /sem pdt 2 sem pour le patient et les membres du foyer
- **Confiner** : pour patient = arrêt travail 14 j // pour membres du foyer = télétravail ou arrêt travail 14j
- **Déclarer sur contact covid** (ameli.pro) : pour patient = obligatoire // pour membres foyer = recommandé non obligatoire (consentements non OBLIGATOIRES mais recommandés)
- **Remise des fiches d'information** : « mon test COVID est positif » / « j'ai été en contact » / « je suis une personne contact »



## SI PCR négative mais clinique évocatrice 2 possibilités :

- Seconde PCR à J7 à compter du jour des premiers symptômes
- TDM thorax (si signes évocateurs déclaration sur contact covid [AmeliPro](#) )

## Dépistage des cas contact par PCR

### Personne vivant sous le même toit :

- PCR immédiate, si négative à refaire à J7 à compter de la guérison du patient zéro ;
- Si signalé sur contact covid : pas d'ordonnance nécessaire.

### Contact ailleurs que sous le même toit :

- PCR à J7 à compter du dernier contact avec le patient 0 ;
- Si repéré par l'assurance maladie lors de ses appels d'enquête : pas d'ordonnance nécessaire.



## Réévaluation clinique J6-J8 ( période à risque d'aggravation )



## Levée du confinement

### POUR LE PATIENT

#### Population générale :

- J8 symptômes et arrêt fièvre > 48h et arrêt dyspnée > 48h ;
- Et pendant 7 jours éviter tout contact avec des personnes à risques.

#### Personnes immunodéprimées :

- J10 symptômes et arrêt fièvre > 48h et arrêt dyspnée > 48h ;
- Et pendant 14 jours, port du masque chirurgical.

### POUR LES PERSONNES CONTACT QUI AURAIENT UNE PCR NEGATIVE ET QUI RESTENT ASYMPTOMATIQUES

#### Vivant sous le même toit :

- Refaire une PCR à J7 à compter du jour de guérison du malade ;
- Si PCR n°2 négative : J7 après la PCR n°2.

#### Ne vivant pas sous le même toit :

- J14 après le dernier contact avec le patient malade.

# FICHE PROCESS : Synthèse du processus « contact tracing » par le médecin généraliste

Comment contribuer à la stratégie nationale de déconfinement et de santé collective, tout en respectant les obligations éthiques et déontologiques ?

« La loi fait du Covid-19 une maladie à déclaration obligatoire, dans un système spécifique et très temporaire. Pour que la déontologie et l'éthique médicales ne soient pas remises en cause par ce dispositif, l'Ordre des médecins a demandé les garanties nécessaires, qui sont à présent inscrites dans la loi »  
(Conseil National de l'Ordre des Médecins, 12/05/2020)

## Sources :

- "Etat d'urgence sanitaire" Foire aux questions (Conseil National Ordre des Médecins) 12/05/2020
- "Prise en charge par les médecins de ville des patients atteints de COVID19 en phase de déconfinement" (Ministère Santé) 13/05/2020
- "Contact tracing" (Ameli.fr) 14/05/2020
- "Déconfinement, dépistage massifs et cas contacts" (Ministère Santé) 21/05/2020
- « Délivrance et indemnisation des avis d'arrêt de travail dans le cadre du COVID19 » (Ministère de la Santé) 20/04/2020

Version 1 du 23/05/2020



## SUSPICION CLINIQUE COVID-19 Consultation N°1

Facturation GS simple, 25€

- Prescrire **TEST PCR** au patient + remettre 4 masques 
- **Préparer la phase de contact tracing :**
  - **INFORMER le patient** des conséquences du diagnostic positif, à savoir :
    - La déclaration obligatoire à l'assurance maladie ;
    - La possibilité d'identifier, contacter, tester et isoler les personnes vivant sous le même toit ;
    - La possibilité de mobiliser une équipe de soutien au confinement ;
    - Que la prise en charge médicale reste indépendante du signalement et donc que les informations resteront confidentielles.
- Positionner le **patient en ACTEUR** de la démarche de protection collective :
  - Remettre la fiche information ( [Santé publique France](#) )
  - Inviter à recenser les sujets contact dans l'attente des résultats ( [aide-mémoire de l'assurance maladie](#) )



## Si PCR+ ou PCR nég avec signes évocateurs au scanner thoracique Consultation N°2

Facturation GS ou  
TCG + MIS = 55€

### CONSULTATION :

- d'annonce
- d'information
- d'investigation des contacts vivant sous le même toit
- déclaration via AmeliPro sur « Contact Covid »
- mise en place de mesure de confinement et protection

# 1. DECLARATION SUR « CONTACT COVID » PAR LE MEDECIN



## Du patient COVID + :

- Obligatoire
- Consentement du patient non Obligatoire (*mais obligation déontologique d'information*)



## Des sujets contacts vivant sous le même toit :

- NON obligatoire mais fortement recommandé par l'assurance maladie et légalement autorisé ;
- Consentement du sujet NON obligatoire (*mais obligation déontologique d'information*) ;
- Renseigner pour chaque sujet contact si le patient 0 donne son consentement express à ce que son identité soit donnée aux contacts



## Des autres sujets contact (vivant hors du foyer) :

- Recherchés et déclarés par les conseillers de la CPAM

# 2. TEST PCR pour les sujets contact

## **OBJECTIF : Favoriser l'inclusion dans un parcours de soin**



## Sujets contact vivant sous le même toit :

- Si NON déclarés sur AmeliPro : prescrire et/ou orienter vers le médecin traitant (*ordonnance et suivi du résultat*)
- Si déclaré sur AmeliPro : la fiche créée vaut prescription. Orienter vers médecin traitant pour suivi du résultat
- PCR immédiate
- si négative à refaire à J7 à compter de la guérison du patient 0



## Autres sujets contact (vivant hors du foyer) :

- Pas d'ordonnance nécessaire, déclaration par les conseillers CPAM valant prescription ;
- PCR à 7 jours du dernier contact avec le patient 0

# 3. MESURES DE CONFINEMENT PAR LE MEDECIN GENERALISTE



## Du patient COVID + :

- Arrêt de travail (**20 jours maximum**)
- Remise des fiches d'informations :  
« mon test est positif » / « j'ai été en contact » / « je suis une personne contact »



## Des sujets contacts vivant sous le même toit :

- Favoriser l'inclusion dans un parcours de soins :
  - quatorzaine à domicile
  - télétravail
  - arrêt de travail si besoin
- Sujets non déclarés :
  - Prescrire et/ou orienter vers le médecin traitant
- Sujets déclarés :
  - Pas de prescription nécessaire, mise en place par les conseillers CPAM (*envoi des arrêts si besoin*)



## Des autres sujets contact (vivant hors du foyer) :

- Mises en place par les conseillers de la CPAM (*envoi des arrêts si besoin*)

# 4. MESURES DE PROTECTION PAR LE MEDECIN GENERALISTE



## Du patient COVID + :

- Ordonnance de 14 masques / semaine pendant 2 semaines



## Des sujets contacts vivant sous le même toit :

- Favoriser l'inclusion dans un parcours de soins :
  - Si sujet NON déclaré : prescrire et/ou orienter vers le médecin traitant (14 masques/semaines) ;
  - Si sujet déclaré : pas d'ordonnance nécessaire car la fiche créée dans Contact Covid vaut prescription



## Des autres sujets contact (vivant hors du foyer) :

- Pas d'ordonnance nécessaire car générée après enregistrement par les conseillers de la CPAM (14 masques / semaines)